

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE

Numéro : 3 **Date de dépôt :** 15/03/2021 **Heure de dépôt :** 15:30 **Valide :** **Modéré :**

Observation : déposition

Bonjour,

Vous trouverez ci joint notre participation à l'enquête publique concernant le parc Photovoltaïque de Balan 01

Bonne réception . Merci de me confirmer la réception .

Madeleine Chatard Leculier représentant l'association ACER

--

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.
<https://www.avast.com/antivirus>

Nom :

Adresse :

Cedex : 0

Ville :

Email : acer.asso01@gmail.com

Téléphone :

Fichier : balan photovoltaïque.pdf

Numéro : 4 **Date de dépôt :** 15/03/2021 **Heure de dépôt :** 15:45 **Valide :** **Modéré :**

Observation : Fwd: déposition

Bonjour,

Vous trouverez ci dessous et joint t notre participation à l'enquête publique concernant le parc Photovoltaïque de Balan 01

Bonne réception . Merci de me confirmer la réception .

Madeleine Chatard Leculier représentant l'association ACER

*L'implantation d'un parc de panneaux photovoltaïques sur la commune de Balan va augmenter la**

**capacité de production d'énergie renouvelable et c'est donc une bonne nouvelle.*

*Par contre, son implantation amène plusieurs remarques car elle n'est pas satisfaisante sur**

**plusieurs points : **

Tout d'abord, il est vraiment regrettable que sur le terrain prévu, la coupe des arbres se soit

faite avant le début de l'enquête publique, rendant irréversible cette évolution... au mépris

**de la consultation du public..*

1) Ce parc photovoltaïque va se faire sur une zone polluée, ancienne carrière qui a servi de

décharge pendant au moins 20 ans. Ces ordures ménagères contenaient très certainement des

polluants qui sont encore présents et doivent percoler dans la lône voisine et dans la nappe... Cette

décharge n'a pas fait l'objet de réglementation normalement obligatoire me semble t- il !

Il n'y a pas eu et il n'y a pas actuellement de surveillance de cette décharge pas de drain pas de

récupération des lexiviats, pas de contrôle piézométrique...il est dit dans l'étude qu'il n'y a pas de

pollution de l'eau mise en évidence... mais elle n'a pas été recherchée apparemment!! Cette

remarque lue dans l'étude est cocasse voire stupéfiante quand on constate in situ , en plus, les

écoulements polluants de la casse voisine !!!)!

2) Laissez en zone de friche depuis plus de 20 ans, sans intervention humaine, cet espace conséquent

de plus de 5 hectares est devenu un bois conséquent par sa dimension ; il a été réinvestie par les

animaux, insectes, oiseaux, chauves souris . Il a été colonisé très facilement du fait de sa situation

en bordure d'un espace protégé humide riche de biodiversité. De très nombreux oiseaux certains

dits espèces non en danger et d'autres que l'on ne voit presque plus tels la pie grièche grise, le

milan noir, nichaient dans cette espace devenue sauvage et riche en

terme de biodiversité .

Les arbres nombreux qui ont poussé ont contribué bien sur à cette expansion que nous avons constaté lors la visite sur site , même avec les arbres coupés Il y a donc là une réelle destruction d'un espace de vie reconquis..que l'on ne peut ignorer Nous souhaitons donc qu'il y ait une compensation sérieuse et effective de cette perte d'espace redevenu »riche en terme de biodiversité malgré la pollution souterraine . Les quelques arbres laissés en limite et maintenu taillés pour ne pas gêner l'exposition des panneaux serviront de rempart visuel pas de zone refuge. L'exploitant de ce parc devrait veiller à un entretien du lieu le moins impactant possible pour les espèces qui parviendront à s'y établir . Il sera important de veiller au respect de l'implantation des clôtures grillagées à 15cms du sol au moins pour faciliter le passage de la petite faune.

3) Du fait de cette pollution du sol existante, il a été demandé à l'opérateur de ne pas remuer la surface en tout cas le moins possible d'ailleurs les fixations des panneaux devraient se faire par des structures fixées au sol. Bien sur c'est essentiel pour ne pas remobiliser ces terres polluées mais nous doutons que ce soit respecté ... comment implanter le parc sans dessoucher ?! D'autre part sur le pourtour de cet espace et au milieu nous avons constaté des profonds fossés qu'il faudra combler pour rendre le terrain plane , comment seront ils comblés et avec quoi ? La non mobilisation des couches de terre polluée doit vraiment être respectée. Les arbres contribuaient largement à la stabilité des couches d'ordures et de matériaux, et aussi à la fixation de l'eau sur place limitant les écoulements . Ce ne sera plus le cas

La commune de Balan qui a permis ce projet en laissant la jouissance du terrain à l'industriel se doit d'agir pour compenser cette perte d'espace nature D'autre part il serait souhaitable que les revenus tirés de ce parc soient réutilisés pour s'engager plus encore dans la transition énergétique avec l'implantation de

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE

panneaux photovoltaïques sur les
toits des bâtiments communaux et pour faciliter leurs installation sur
les toitures de bâtiments
commerciaux, industriels, agricoles ou particuliers qui n'entraîne pas
de prédation d'espace
agricole ou nature !

Nom : --
L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.
<https://www.avast.com/antivirus>

Adresse :

Cedex : 0

Ville :

Email : acer.asso01@gmail.com

Téléphone :

Fichier : balan photovoltaïque.pdf
